

Depuis sa création en 2011, la Plateforme ESA a été au cœur de la gestion de crises sanitaires successives : maladie de Schmallenberg, influenza aviaire hautement pathogène, fièvre catarrhale ovine. Elle s'inscrit donc comme un acteur central du système de surveillance en santé animale

Quel avenir pour la Plateforme ?

Une organisation renforcée et sécurisée

Le 20 juin 2018, la nouvelle convention-cadre de la Plateforme ESA a été signée pour dix ans. Des moyens supplémentaires ont été déployés par l'Etat avec le financement d'une équipe en appui transversal spécifiquement dédiée à la Plateforme (épidémiologistes, biostatisticiens, informaticiens, chargé de communication) et une équipe de coordination renforcée.

Ces moyens permettront de

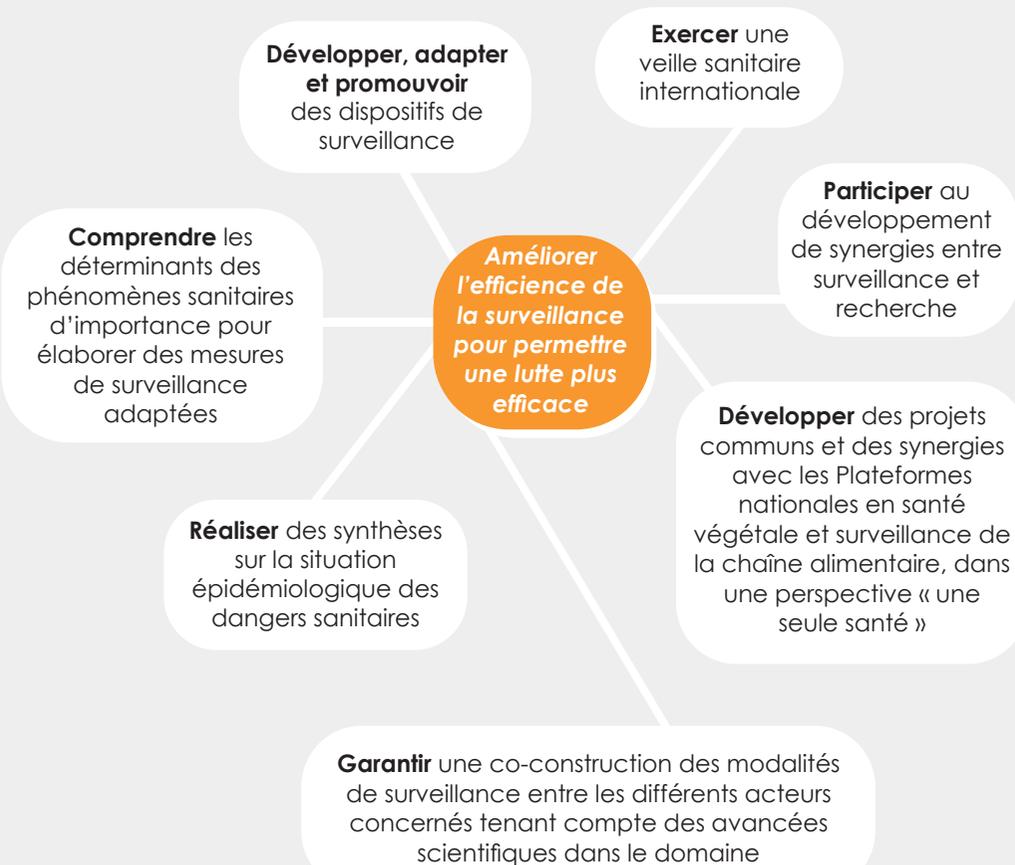
- Renforcer l'investissement dans des thématiques sanitaires majeures
- Consolider les dispositifs de surveillance novateurs (ex. Omar, l'Observatoire de la mortalité des animaux de rente)
- Augmenter le périmètre d'activité selon les besoins et priorités qui seront définies par le comité de pilotage de la Plateforme



La Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale

« Surveiller efficacement et à un coût maîtrisé »

Quel est son rôle ?



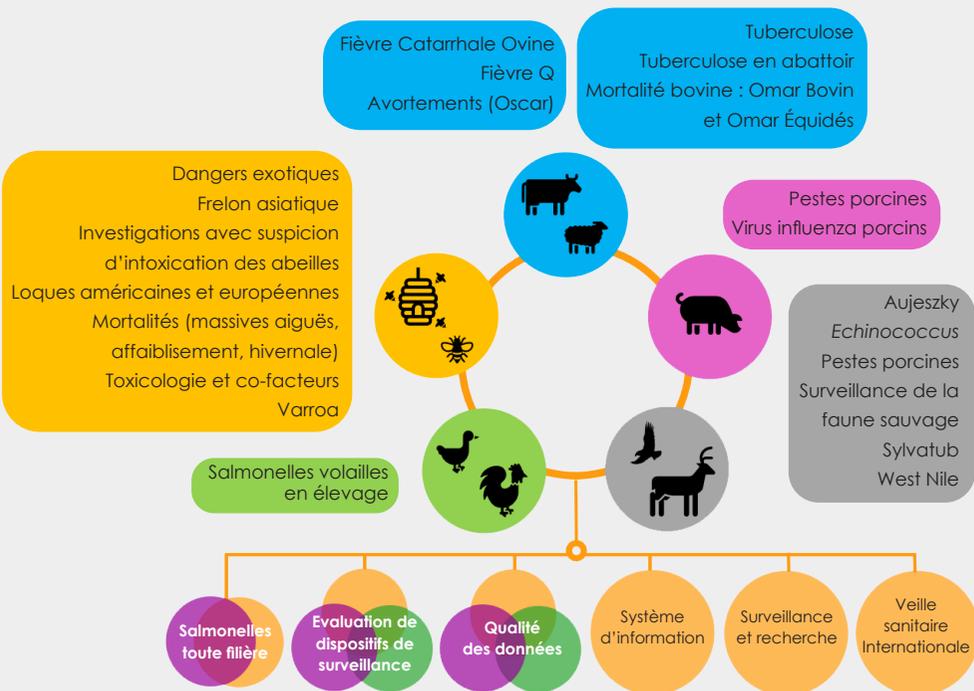
Pourquoi surveiller ?

Pour être réactif, suivre, prévenir, lutter

- **Évaluer** l'impact des maladies présentes et suivre leur évolution dans l'espace et dans le temps.
- **Détecter** le plus rapidement possible l'apparition de maladies exotiques (absentes actuellement du territoire) ou émergentes.
- **Permettre** aux décideurs de mettre en place et piloter des mesures de lutte adaptées.
- **Évaluer** les résultats des stratégies sanitaires mises en œuvre.
- **Fournir** des données de surveillance permettant d'évaluer les risques pour la santé animale et la santé publique.

Quel champ d'action ?

Tout danger sanitaire ayant ou pouvant avoir un impact sur la santé animale et/ou la santé publique (zoonoses), et pour lequel une surveillance est souhaitable ou requise chez les animaux, à l'échelon de tout ou partie du territoire national



Quelle gouvernance, quelle organisation ?

Une organisation souple et novatrice, qui associe l'ensemble des acteurs de la surveillance

Acteurs publics

État, organismes scientifiques, laboratoires vétérinaires publics d'analyses

Acteurs privés

organismes représentant : éleveurs, vétérinaires et chasseurs

- **Un objectif partagé et porté par tous ses membres** : l'amélioration de l'efficacité de la surveillance.
- **La préservation des responsabilités de chacun**, État et organisations professionnelles, pour les dispositifs de surveillance dont ils sont responsables.
- **Une gouvernance et un fonctionnement basés sur le consensus.**
- **Des groupes de travail**, mobilisant des experts scientifiques et techniques (appartenant à des organismes membres ou non de la Plateforme) ayant une connaissance des filières, des contraintes et enjeux des parties prenantes.
- **Un appui financier de l'État** aux membres de la Plateforme qui mettent à disposition des compétences spécifiques.

Comité de pilotage de la Plateforme ESA

Représentants des dix organismes membres de la Plateforme



Équipe de coordination

Appui transversal

Groupes de travail

- Experts techniques (membres ou non de la plateforme)
- Animateur(s) du groupe